

Nouvelles et chronique

Objektyp: **Group**

Zeitschrift: **Revue Militaire Suisse**

Band (Jahr): **25 (1880)**

Heft 1

PDF erstellt am: **18.07.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Ein Dienst der *ETH-Bibliothek*
ETH Zürich, Rämistrasse 101, 8092 Zürich, Schweiz, www.library.ethz.ch

<http://www.e-periodica.ch>

Circulaire n° 29/44. 15 décembre. — A la suite de diverses informations et dans l'intérêt de la discipline, nous nous voyons dans l'obligation d'attirer tout spécialement votre attention sur la nécessité de punir rigoureusement les militaires qui, sans justification, ont manqué les exercices de cette année (cours de répétition et exercices de tir).

Nous estimons tout naturel que la taxe militaire sera réclamée de tous ceux qui ont manqué le service et qu'elle leur sera imposée aussi longtemps que le service manqué aurait compté, afin que le service ne puisse pas être considéré comme pouvant se racheter par le paiement d'une somme quelconque. Dans ce but, il n'y a pas seulement lieu d'exiger une compensation en espèces, mais en outre de punir les hommes en défaut d'arrêts dont la durée soit au moins égale à celle du service manqué et double de celle des exercices d'un jour.

Afin que nous puissions réunir le matériel nécessaire pour faire rapport sur l'exécution de ces mesures, nous vous prions de bien vouloir nous faire parvenir au plus tard, jusqu'à la fin du mois de janvier 1880 :

1° Un rapport dans lequel seront mentionnés les principes à teneur desquels les punitions infligées ont été exécutées dans votre canton ;

2° L'état ci-joint à remplir et à nous retourner.

Etat des hommes qui ont manqué les exercices de l'année 1879 et des punitions qui leur ont été infligées. (Cet état doit être séparé par corps et par exercice.)

Canton

Corps (état-major ou unité de troupes).

Nature de l'exercice.

Effectif de contrôle.

Présents à l'exercice.

Présents au service supplémentaire.

Ont fait défaut.

Dans le nombre des hommes ayant fait défaut sont :

Dispensés temporairement (Art. 2 de l'Org. mil.).

Dispensés médicalement.

En congé.

Domicile inconnu.

Ont fait défaut sans justification.

Ont été punis des arrêts.

N'ont pas encore été punis.

Département militaire suisse, HERSTENSTEIN.

NOUVELLES ET CHRONIQUE

Le canton de Zurich avait refusé de payer la moitié du produit de sa taxe militaire cantonale, estimant que cette part n'était due que lorsque la taxe fédérale aurait été appliquée uniformément. Le Conseil fédéral ayant voulu retenir au canton de Zurich l'indemnité de 76,243 fr. qui lui revient pour l'habillement des recrues, en vue de se couvrir de la taxe arriérée de 1877, le canton de Zurich a recouru au Tribunal fédéral, et l'affaire reste maintenant en suspens.

M. Vetterli doit avoir inventé une nouvelle cartouche contenant 4,6 de poudre, soit un gramme de plus qu'à présent, au moyen de laquelle la vitesse initiale sera portée de 426 à 476 mètres (celle du fusil Mauser est de 440 mètres). Cette nouvelle cartouche, un peu plus longue que la pré-

cédente, réclamerait, il est vrai, une légère modification de l'arme, qui coûterait environ 25 fr. par fusil.

M. le commandant Patry, major au 13^e régiment d'infanterie de ligne, a été nommé attaché militaire à l'ambassade de France à Berne, en remplacement de M. le commandant d'Aiguy, chef de bataillon au 110^e de ligne qui rentre à son corps.

M. le commandant d'Aiguy laisse en Suisse les meilleurs souvenirs.

M. le commandant Patry faisait partie de la mission militaire française qui a suivi cet automne les manœuvres de la première division.

M. le lieutenant-colonel Muller, instructeur de première classe de cavalerie, a donné sa démission pour la fin de décembre.

Le Conseil fédéral a conféré le grade de lieutenant du génie à la suite d'examens subis à la fin de l'école qui a eu lieu à Zurich, à MM. Conrad *Bourgeois*, à Rolle ; Louis *Buche*, à Lutry ; Robert *de Salis*, à Lausanne ; Charles *Simon*, à Aubonne ; Charles *Pache*, à Lausanne ; Jules *de Bons*, à Pully ; Constant *Bonard*, à Romainmôtier ; Charles *Holl*, à Lausanne.

BERNE. — Le Conseil exécutif, à la suite d'un concours, a nommé au poste de cantinier de la nouvelle caserne M. Jean Biehli, tenancier du buffet de la gare d'Olten, qui avait fait les offres les plus avantageuses.

TESSIN. — Dans sa séance du 18 novembre écoulé, le Conseil d'Etat a nommé au grade de lieutenant d'infanterie, les sous-officiers et militaires ci-après munis d'un certificat de capacité à la dernière école préparatoire de Bellinzone : MM. Stoppa, Luigi, à Chiasso ; Ciseri, Giovanni-Battista, à Ronco s. Ascona ; Rossi, Adolfo, à Arzo ; Brambilla, Carlo, à Bellinzona ; Guscetti, Agostino, à Quinto ; Cerutti, Emilio, à Croglio ; Bellasi, Félice, à Lugano, (pour les carabiniers).

VALAIS. — Les promotions suivantes ont été faites dans l'infanterie pendant le 4^e trimestre 1879. Major : M. Ducrey, Jules, à Sion. Capitaine : M. de Wehra, Raphaël de Loèche. 1^{er} lieutenant : M. Buthey, Joseph, à Fuloy. Lieutenants : MM. Ribordy, Joseph, à Sion, (carabinier) ; Ribordy, Antoine, à Sion ; Gaillard, Louis, de Bagnes ; Durieu, Joseph-Ignace, de Val d'Illiez ; Meizoz, Oscar, de Riddes ; Kuhn, Edouard, de St-Maurice ; Gros, Joseph, de Salvan ; Thormaz, Albert, de Monthey ; Parvex, Théophile, de Collombey ; Arlettaz, Alfred, à Sion ; Desfayes, Jules, de Leytron ; Morand, Auguste, de Martigny ; Reiff, Emile, de Fribourg

GENÈVE. — Dans sa séance du 9 décembre, le Conseil d'Etat, sur la proposition du Département militaire, a nommé au grade de lieutenant dans l'infanterie d'élite, MM. Gautier, Adolphe-Alb. ; Favre, Edouard ; Le Fort, Henri-Louis ; Lehmann, Henri ; Patron, Pierre-Auguste ; Berchten, Marc ; Viollier, Georges ; Berguer, Charles, et Castan Maurice.

— Les cinq sociétés de tir militaire de Genève ont offert à M. l'ancien conseiller d'Etat Vautier un banquet, dans lequel elles ont exprimé à M. Vautier toute la reconnaissance qu'elles éprouvaient pour l'appui dévoué, constant et impartial qu'il leur avait accordé durant la période de son administration. Les cinq sociétés se sont cotisées pour offrir à M. Vautier un plat en argent qui lui a été remis séance tenante. Une inscription rappelant les titres de l'honorable M. Vautier à la reconnaissance des sociétés de tir est gravée sur ce plat.

VAUD. — Sur le vu de certificats de capacité délivrés en conformité de l'art. 40 de la loi sur l'organisation militaire fédérale, le Conseil d'Etat a nommé, dans sa séance du 6 courant, au grade de lieutenant d'infanterie : MM. le sergent Paul Auberjonois, à Lausanne, et les caporaux Ernest Decollogny, à Apples; Philippe Bertholet à Vevey; Ami Vautier, à Grandson; Benjamin Richard, à Ballaigues; Emile Jaccard, à Ste-Croix; Charles Kräutler, à Bussigny; Gaston de Mestral, à Lausanne; Samuel Valloton, à Vevey; Adolphe Chenaux, à Gollion; Emile Ferrot, à Donneloye; Emile Gaudard, à Vevey; François Michod, à Yverdon; Philippe Gailloud, à Lausanne; Jules Baron, à Vevey; Albert Bonnard, à Lausanne; Alfred Aubert, à St-Georges; Albert Greyloz, à Aigle; Jules Taillefer, à Novalles; Ernest Oulevey, à Villars-Bramard; John Vollet, à Vich; Charles Fayet, à Aubonne; Rodolphe Roquerbre, à Rolle; Louis Pahud, à Bioley-Magnoux, et William Treuthard, à Aubonne.

— Le comité de la section vaudoise de la société fédérale des officiers a mis au concours, pour l'hiver 1879-1880, les questions suivantes, qui seront mises à l'étude dans les sous-sections et qui sont également recommandées à l'attention de tous les membres de la société.

1^o Etude sur les diverses espèces de feux de l'infanterie et leur emploi tactique (feu individuel, salves, feux aux grandes distances, feux plongeants, feux directs).

2^o De l'influence du recrutement tel qu'il est pratiqué depuis 1874 sur les effectifs de l'armée.

3^o Etude sur l'organisation de la landwehr et de son emploi, sur les bases de la loi d'organisation militaire de 1874.

4^o Entrée d'un bataillon d'infanterie au cantonnement dans un village de 500 habitants.

(Le bataillon est censé former le piquet d'un régiment d'infanterie dont deux bataillons sont aux avant-postes. Enumération et description de tous les détails du service, service intérieur, service administratif, service de sûreté, rapport avec le commandant des avant-postes).

5^o La pelle Linnemann; son emploi tactique, ses avantages et ses inconvénients; est-elle un outil pratique et qui répond aux besoins? sinon, par quel outil pourrait-on la remplacer?

6^o Du choix de la réception des chevaux du train de l'artillerie. Devoirs et compétences des commandants des batteries. Ordonnances en vigueur.

7^o Organisation du service ou remplacement des munitions dans une division.

8^o Du calibre de l'artillerie de campagne (unité ou diversité).

— Comme les années précédentes, le comité de la société des sous-officiers a organisé, à Lausanne, pour cet hiver, quelques conférences sur des sujets militaires. MM. Boiceau, lieutenant-colonel; J. Guisan, major; Bourgoz, major-instructeur; Ad. Demiéville, 1^{er} lieutenant, et J. Gmehlin, sergent-major, ont promis leur concours obligeant.

La première conférence a eu lieu au local de la société, le 17 décembre, à 8 h. du soir. M. Adrien Demiéville, a parlé du service de l'administration pendant le rassemblement de la 1^{re} division.

Le Département militaire a accordé l'usage d'une salle dans la caserne n^o 1, pour continuer le cours d'escrime au sabre, sous la direction de M. Berthe, professeur.

Une armée n'est forte qu'autant que chaque soldat est animé de l'esprit militaire et cet esprit militaire doit encore être entretenu par les sympathies de la population toute entière.

Ces considérations ont inspiré au comité l'idée de mettre à l'étude, cet hiver, la question suivante :

« Le goût militaire n'a-t-il pas diminué depuis quelques années dans le canton de Vaud ? Quelles sont les causes de cet état de choses et les moyens d'y remédier ? »

Tous les membres de la société sont individuellement invités à prendre part à ce concours.

FRANCE. — Le programme officiel des travaux annuels que les officiers d'infanterie peuvent traiter spécialement pendant la saison d'hiver, renferme entr'autres les questions suivantes posées par décision du ministre de la guerre :

1^o *Tactique et art militaire*. I. Tactique de l'infanterie. — Comparaison de la tactique telle qu'elle est définie par nos règlements avec la tactique des principales armées européennes. — Ses rapports avec le caractère national et l'organisation de l'armée. — Modifications apportées à la tactique par les guerres les plus récentes. — Etude au point de vue tactique des guerres de 1859, 1866, 1870, 1878.

Modifications qu'une expérience de quelques années semble rendre nécessaires dans quelques-uns de nos règlements.

II. Ordres de mouvement. — Dispositif de marche. — Calcul des longueurs. — Allongement. — Moyens d'y remédier. — Application à des terrains donnés.

Passage de l'ordre de marche à l'ordre de combat sur une position déterminée. — Calcul du temps nécessaire au déploiement.

Passage de l'ordre de marche à l'état de repos. — Cantonnements et campements. — Etablissement des avant-postes. — Journal d'opérations.

III. Chemins de fer. — Lignes télégraphiques. — Service des étapes.

IV. Etude des frontières françaises. — Orographie. — Hydrographie. — Appréciation des routes et des lignes d'opérations. — Valeur défensive des ouvrages construits de part et d'autre de la frontière.

NB. — Cette question sera traitée de préférence dans les huit corps frontières par les divers régiments dont le territoire de mobilisation touche à la frontière.

V. Discussion des avantages et des inconvénients qu'offrent d'une manière générale les places fortes et les camps retranchés.

2^o *Tir*. I. Méthode générale d'instruction du tir en France, comparée à celle des autres puissances. — Matériel. — Champs de tir. — Améliorations possibles.

II. Utilité d'apprécier exactement les distances. — Moyens employés. — Lunettes. — Télémètres.

III. Armement. — Différents systèmes d'armes en service chez les puissances européennes. — Leur valeur comparative.

IV. Armes à répétition. — Leurs avantages et leurs inconvénients. — Quel est leur avenir ? Sont-elles susceptibles de devenir armes de guerre ?

V. Munitions. — Leur transport. — Voitures employées. — Parc de corps d'armée et section de parc. — Remplacement des munitions et fonctionnement des échelons du parc sur le champ de bataille. — Comparaison avec les armées étrangères.

VI. De l'emploi des feux à la guerre et des fonctions qui en découlent. — Efficacité des feux aux diverses distances. — Comparer au point de vue des résultats : les feux de tirailleurs et les feux de salve d'escouade, les feux à commandement et les feux rapides ; en déduire la nature des feux à employer aux grandes distances et aux distances rapprochées, suivant la nature, la force et les formations de la troupe ennemie.

Nécessité de tenir compte des zones dangereuses et des ricochets, au point de vue des distances qui doivent séparer les divers échelons. — Tir incliné. — Effet du tir de bas en haut.

Feux contre l'artillerie. — Attaque de l'artillerie par l'infanterie. — Nature des feux à employer aux diverses distances. — Infanterie employée comme soutien de l'artillerie. — Son rôle dans la défense des pièces.

3^o *Fortification*. Emploi de la fortification sur le champ de bataille. — Exécution de travaux sur des terrains donnés aux environs des garnisons. — Discussion de la valeur défensive des ouvrages. — Temps nécessaire à l'exécution. — Exemples tirés des dernières guerres.

II. Outils employés dans l'armée française. — Moyens de les transporter. — Parti que l'on peut tirer des uns et des autres, suivant le terrain. — Outils en service dans les armées étrangères.

III. Défenses accessoires. — Construction, emploi, destruction, utilisation des digues, chaussées, murs, haies, buissons, cours d'eau, gués, ponts. — Application à des localités situées à proximité de la garnison.

Suivent encore sept questions de *législation, administration et statistique*.

ITALIE. — L'excellent journal militaire l'*Esercito*, fondé à Turin, en 1862, sous les auspices du général La Marmora, et édité par M. Voghera, cesse de paraître à dater de la fin de 1879. Il sera remplacé par l'*Esercito italiano*, sous la direction de M. F. de Luigi, qui collaborait depuis longtemps à l'*Esercito*. Le nouveau journal paraîtra trois fois par semaine et publiera, entr'autres, de précieux documents historiques sur les luttes de l'indépendance italienne.

ESPAGNE. — La presse militaire espagnole, déjà fort riche, s'accroît d'un nouveau journal, intitulé *Memorial de Infanteria*. Il paraîtra à Madrid sous la direction de M. S. Llauos et sous le patronage de M. le général directeur de l'infanterie, dès le 1^{er} janvier 1880. Consacré spécialement à l'arme de l'infanterie, il s'occupera néanmoins de toutes les questions militaires. Nous remarquons notamment dans le numéro prospectus qui vient d'être publié une intéressante étude sur la célèbre bataille de Pavie.

PAYS-BAS. — La guerre d'Atschin est terminée, guerre qui a duré sept ans et qui a coûté plusieurs centaines de millions de francs. Les sacrifices en hommes ont été très sensibles et nos concitoyens au service néerlandais ont aussi contribué au triomphe des armes hollandaises. On sait que la Hollande recrute toujours des Suisses pour son service des colonies; l'engagement dure 6 ans, le voyage six mois, et les maladies, les expéditions et les risques de guerre font une forte proportion de victimes. Discus à la louange du gouvernement hollandais, qu'il a le plus grand soin de ses soldats; malheureusement le climat est terrible et la guerre d'Atschin a été meurtrière. En somme, nous pouvons à ce point de vue nous réjouir de la clôture de cette campagne lointaine et faire des vœux pour que le nombre des victimes n'ait pas été trop considérable.

Le Conseil fédéral vient de nommer dans le corps des instructeurs sanitaires, MM. lieutenant-colonel Göldlin, à Lucerne, comme instructeur chef; capitaine Paquier, à Cully et lieutenant Fröhlich, à Rolle, comme instructeurs de 1^{re} classe.